



La procédure de licenciement est elle légale ??

Par **sathya**, le **19/11/2009** à **11:26**

Bonjour,

Actuellement depuis le 13 novembre 2009, je suis en mise à pied conservatoire pour faute grave et j'ai un entretien préalable à licenciement le 23 novembre 2009 à 17h. J'ai été prévenu par téléphone le jour même (le 13 novembre 2009) ou je devais prendre mon service dans une unité de restauration rapide. On m'a dit que je recevrais un courrier parti en Lettre recommandée avec Accusé réception depuis le 12 novembre 2009 (dont j'ai vu la copie) pour me le notifier (Pour info : je n'ai pas signé de décharge pour la remise de cette lettre) mais je n'ai toujours pas eu le recommandé à ce jour le 19 novembre 2009 !!! La faute grave ici en l'occurrence est " l'erreur de caisse" ! Pour info les erreurs de caisse sont notifiées par des lettres d'observation après que les caisses aient été contrôlées par le responsable en dehors de la présence du caissier, de plus je ne suis pas le seul à faire des erreurs de caisse et d'autres caissiers ont commis des erreurs de caisse plus élevées (plus de 100 euros voire 200 euros).

Je voudrais savoir est ce que ces éléments sont susceptibles d'invalidés la procédure de licenciement ou en cas de licenciement confirmé de me permettre d'entamer une procédure par la suite ???

Merci de vos réponses,
cordialement vôtre,